



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 4 juin 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Information sur le traité d'adhésion de la Croatie à l'UE
2. Information sur le Traité sur le Commerce des Armes
3. Information sur le Sommet de l'OTAN à Chicago
4. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 6 février 2012
5. Dossiers européens : présentation de documents

COM(2012)124: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'Union et établissant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers
Rapporteur: M. Eischen

COM(2012)128: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique
Rapporteur: M. Oberweis

COM(2012)219: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN conformément à l'article 294, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne concernant la position du Conseil en première lecture relative à l'adoption d'une décision du Parlement européen et du Conseil accordant une aide macrofinancière supplémentaire à la Géorgie
Rapporteur M. Oberweis

JOIN(2012)1: Proposition conjointe de DÉCISION DU CONSEIL relative à l'adhésion de l'Union européenne au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est
Rapporteuse: Mme Mutsch

JOIN(2012)14: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Tenir les engagements de la nouvelle politique européenne de voisinage
Rapporteur: M. Angel

JOIN(2012)13: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Partenariat oriental: une feuille de route pour le sommet de l'automne 2013
Rapporteur: M. Angel

6. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 26 mai et le 1er juin 2012
7. Divers

*

Présents : M. Claude Adam (remplaçant M. Felix Braz), M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Fernand Boden, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Paul Helminger, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

M. Georges Friden, M. Jean Graff, M. Yves Arend, Ministère des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. **Information sur le traité d'adhésion de la Croatie à l'UE**

M. le Ministre informe que dès 2004, le Luxembourg, ayant entamé ses préparations en vue de la Présidence du Conseil de l'Union européenne de 2005, était impliqué dans les négociations d'adhésion de la Croatie. Le 3 octobre 2005 le procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a déclaré que la Croatie coopère dorénavant pleinement avec cette juridiction. Le même jour, le Conseil de l'Union européenne a estimé que la Croatie respecte désormais la totalité des conditions préalables au lancement des négociations et a entamé immédiatement le processus. Jusqu'en 2009, un différend entre la Slovénie et la Croatie a eu comme conséquence un ralentissement du

processus. La Croatie, pour sa part, a veillé à ne pas être dans un « pool » avec la Turquie.

Si le traité d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne n'est pas ratifié avant le 1^{er} juillet 2013 dans la totalité des Etats membres, la procédure entière devient caduque. Huit Etats membres ont déjà ratifié le traité d'adhésion (Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Italie, Malte, Lettonie, Lituanie et Chypre). Un référendum organisé en Croatie avait comme résultat que 66 % de la population s'est prononcé pour l'adhésion à l'Union européenne.

Le projet de loi a été déposé en mars 2012, le Conseil d'Etat a été saisi le 4 avril 2012.

Le monitoring de l'Union européenne s'étend sur trois chapitres, à savoir le chapitre 8 (privatisation des chantiers navals), le chapitre 24 (traité Schengen) et le chapitre 23 (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, criminalité organisée, corruption). Le dernier rapport datant du 24 avril 2012 vient à la conclusion que la Croatie a atteint un bon niveau en vue de l'adhésion, mais qu'elle doit encore faire des efforts. Tout comme pour la Roumanie et la Bulgarie, le mécanisme de coopération et de vérification sera mis en place. Trois clauses de sauvegarde ont été établies, concernant respectivement l'économie générale, le marché intérieur ainsi que la Justice et les Affaires intérieures. A l'instar de la Roumanie et de la Bulgarie, des exceptions à la libre circulation des travailleurs sont prévues et peuvent être réalisées consécutivement pour des tranches de deux, trois et deux ans. Un montant de 120 millions d'euros est prévu pour aider la Croatie à respecter les conditions et les critères du système Schengen (40 millions d'euros pour 2013 et 80 millions d'euros pour 2014).

La Croatie dispose déjà de 12 membres observateurs au Parlement européen. Ils seront remplacés par 12 membres à part entière dès l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Un Commissaire s'ajoutera à la Commission européenne, ainsi qu'un membre respectivement à la Cour de Justice européenne et à la Banque européenne d'investissement. L'Union européenne met à disposition 450 millions d'euros en 2013, dont un tiers est destiné au fonds de cohésion.

Débat

M. le Ministre répond aux questions et interventions des membres de la commission. Il y a lieu de retenir de la discussion ce qui suit.

Le dernier rapport de la Commission européenne critique la politique envers les minorités serbe et Rom. Il s'agit d'un élément essentiel, notamment en ce qui concerne la relation entre Croates et Serbes qui a un impact sur d'autres pays des Balkans de l'Ouest.

L'exemple de l'Hongrie montre que la situation au moment de l'adhésion à l'Union européenne n'est pas irréversible. Il faut veiller à ce que les conditions soient respectées aussi après l'adhésion à l'Union. Le traité comprend des moyens de contrôle, comme p. ex. le monitoring par la Commission européenne avant l'adhésion ou encore le mécanisme de coopération et de vérification et les clauses de sauvegarde après l'adhésion.

Les clauses de sauvegarde donnent aux Etats membres la possibilité de réclamer auprès de la Commission européenne si p. ex. des exportations de la Serbie mettent en danger le marché des produits d'un Etat membre. La

Commission européenne peut alors imposer des mesures à la Croatie pour endiguer le problème.

Le gouvernement luxembourgeois décidera au fur et à mesure si des restrictions à la libre circulation des travailleurs seront prises pendant les trois périodes possibles ou non.

Les négociations avec la Turquie ont débuté au même moment que celles avec la Croatie. Une perspective européenne a été donnée à un grand nombre de pays en 2003. La Bosnie-et-Herzégovine présente le plus grand problème, tout comme les relations entre la Serbie et le Kosovo. Les égoïsmes et rivalités parmi les pays des Balkans de l'Ouest sont grands, l'adhésion de la Croatie peut servir d'exemple à d'autres. M. le Ministre estime que dans une perspective 2020, les pays des Balkans méritent une priorité en ce qui concerne l'adhésion à l'Union européenne avec le but d'un apaisement de la région.

2. Information sur le Traité sur le Commerce des Armes

M. le Ministre informe que la phase finale des négociations sur le Traité sur le Commerce des Armes dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies débute à New York le 2 juillet 2012. Le premier essai d'arriver à un tel traité au sein de la Société des Nations date de 1925, mais a échoué. En 2006, l'ATT (Arms Trade Treaty) a échoué au sein de l'ONU à cause de la position négative des Etats-Unis. Un nouveau texte a été présenté en 2008, suivi de l'adoption de la résolution 6448 en 2009 par 150 pays.

Il ne s'agit pas d'interdire le commerce des armes, mais de régulariser le marché des armes licites avec le but d'arriver à une traçabilité. La question se pose de savoir quelles catégories d'armes seront incluses au traité, notamment en ce qui concerne les armes légères et les munitions. Le deuxième problème est celui de définir les critères pour les pays dont le commerce d'armes sera restreint. Si les conditions sont trop strictes, le commerce illicite des armes pourra augmenter. D'un autre côté, on risque un blocage si les restrictions sont trop importantes. La Russie, le Pakistan et l'Inde sont les pays qui sont les plus réticents. Un consensus devra être trouvé pour adopter le Traité, les négociations s'étendant jusqu'au 27 juillet 2012.

Le Luxembourg a cofinancé en 2010 un symposium sur l'ATT. Des entretiens ont eu lieu avec le Comité International de la Croix Rouge et Amnesty International. La position luxembourgeoise est d'inclure toutes les catégories d'armes et toutes les formes de commerce, y inclus le courtage et le prêt.

Le Président de la commission propose d'organiser une heure d'actualité sur ce sujet en séance plénière après la clôture des négociations.

3. Information sur le Sommet de l'OTAN à Chicago

Les points les plus importants à l'ordre du jour du Sommet de l'OTAN à Chicago étaient l'Afghanistan et la stratégie « Smart defence ».

Afghanistan

M. le Ministre est d'avis que la déclaration française n'a pas beaucoup changé, la France s'engageant encore dans l'ISAF. Il s'agit maintenant de préparer la phase

après le retrait des troupes de combat en 2014, s'étendant de 2014 à 2024. Le Luxembourg s'engagera à contribuer annuellement 4 ou 5 millions d'euros. Le but est de construire l'Etat de droit en Afghanistan. Les fonds seront utilisés pour sécuriser le pays. 350.000 agents de sécurité se trouvent actuellement en Afghanistan, la perspective après 2014 prévoyant d'y maintenir 250.000. L'afghanisation de la sécurité est un élément essentiel pour arriver à ce but.

La stratégie « Smart defence »

La stratégie « Smart defence » consiste à rassembler les moyens entre partenaires pour réduire les coûts respectifs et augmenter l'efficacité. Les pays baltes ne disposant pas d'avions militaires, la surveillance des frontières extérieures se fait avec l'aide des autres partenaires. Le Luxembourg y contribue à hauteur d'un million d'euros.

Un programme commun pour des avions d'observation pilotés à distance (« Drones ») à hauteur d'un milliard d'euros sera mis sur pied. Le Luxembourg contribuera à hauteur de 0,2 %, soit 20 millions d'euros jusqu'en 2016. Des entreprises luxembourgeoises seront impliquées au programme.

La mission spécifique de l'OTAN est définie à l'article 5 du traité. Selon M. le Ministre, il faut rester dans les limites de cette mission de défense, l'OTAN n'étant pas une plateforme de discussion politique entre les Etats-Unis et l'Europe, ce rôle revenant à l'Union européenne.

Débat

M. le Ministre répond aux questions des membres de la commission. Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Au niveau ministériel, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN n'est point perçue. M. le Ministre n'a pas connaissance d'un débat sur les résolutions de l'AP-OTAN au sein des réunions ministérielles. Le Président de l'AP-OTAN a le droit de prendre la parole en début de réunion et quitte la salle après son discours.

En Libye, le régime de Ghaddafi ne disposait pas d'une armée structurée, contrairement à la Syrie où les structures de l'armée sont bien organisées et fonctionnent, très peu d'officiers ayant changé de camp. L'opposition en Libye était organisée dans le cadre du CNT, tandis que l'opposition en Syrie n'est pas uniforme, mais composée de groupes religieux se combattant entre eux. Une intervention en Syrie aurait des implications sur l'Iran, le Liban et d'autres pays du Moyen Orient, de sorte que l'option d'une intervention militaire ne se pose pas pour l'instant. Par ailleurs, une intervention militaire nécessiterait un mandat du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, condition sine qua non selon M. le Ministre. Le seul moyen pour l'instant est d'envoyer des observateurs sous l'égide de l'ONU.

La Turquie est très opposée au régime Assad, quelques 30.000 réfugiés syriens vivant dans des camps provisoires en Turquie. Les relations entre la Turquie et la Russie ne sont pas très bonnes non plus, de sorte que la Turquie ne peut assumer le rôle de médiateur.

4. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 6 février 2012

Le projet de procès-verbal est adopté.

5. Dossiers européens : présentation de documents

COM(2012)124: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'Union et établissant des procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers

Rapporteur : M. Eischen

COM(2012)128: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique

Rapporteur : M. Oberweis

COM(2012)219: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN conformément à l'article 294, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne concernant la position du Conseil en première lecture relative à l'adoption d'une décision du Parlement européen et du Conseil accordant une aide macrofinancière supplémentaire à la Géorgie

Rapporteur : M. Oberweis

JOIN(2012)1: Proposition conjointe de DÉCISION DU CONSEIL relative à l'adhésion de l'Union européenne au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est

Rapporteuse : Mme Mutsch

JOIN(2012)14: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Tenir les engagements de la nouvelle politique européenne de voisinage

Rapporteur : M. Angel

JOIN(2012)13: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Partenariat oriental: une feuille de route pour le sommet de l'automne 2013

Rapporteur : M. Angel

La présentation des documents est reportée à une réunion ultérieure.

6. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 26 mai et le 1er juin 2012

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur du document COM (2012) 250.

7. Divers

Il est proposé de mettre les sujets suivants à l'ordre du jour d'une prochaine réunion :

- la situation au Mali (en présence de Mme la Ministre de la Coopération)
- la ratification des Conventions du Conseil de l'Europe.

Le Président de la commission recommande la lecture du Bulletin de Bruxelles du 1^{er} juin 2012, comprenant le compte rendu d'une réunion des fonctionnaires de liaison des représentants des Parlements nationaux de l'Union européenne du 29 mai 2012 concernant l'avis de subsidiarité sur le paquet Monti II.

Luxembourg, le 30 juillet 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot